

Rapporteur : Mme LEMONNE

50359

11 - Mobilités

Conventions de financement fonds européen de développement régional - Pistes cyclables Liffré-La Bouëxière - Liffré-Route de Culon - Bourg-des-Comptes-Crevin

Le 20 janvier 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme BILLARD), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à M. DELAUNAY), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. LEPRETRE), Mme GUIBLIN (pouvoir donné à Mme SALIOT), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme COURTIGNÉ), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 15h47

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 22 février 2021 relative au marché d'études du projet de liaison Dourdain - La Bouëxière vers l'A84 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 23 juin 2022 relative au point d'étape sur la mise en œuvre des pactes des mobilités ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 5 décembre 2022 relative aux travaux d'aménagement de la RD48 entre Bourg-des-Comptes et Crevin (RN137) avec requalification de la voie et création d'une piste cyclable ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 11 mars 2024 relative au plan de financement et à la demande de subvention de fonds européen de développement régional - mobilités pour l'étude d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Bourg-des-Comptes et Crevin ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 26 août 2024 relative au plan de financement et à la demande de subvention de fonds européen de développement régional - mobilités pour l'étude d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Liffré et La Bouëxière, et entre Liffré et la route forestière de Culon ;

Vu la décision du président du Conseil régional du 25 octobre 2024 accordant une subvention de 110 090,88 euros au Département d'Ille-et-Vilaine pour la création de la piste cyclable entre Liffré et La Bouëxière, et entre Liffré et la route forestière de Culon ;

Vu la décision du président du Conseil régional du 25 octobre 2024 accordant une subvention de 393 497,30 euros au Département d'Ille-et-Vilaine pour la création de la piste cyclable entre Bourg-des-Comptes et Crevin ;

Expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre des pactes des mobilités locales, l'Assemblée départementale, lors de la session du 23 juin 2022, a autorisé le lancement, sous maîtrise d'ouvrage départementale, de projets de pistes cyclables dont ceux reliant :

- Liffré au métro Viasilva de Cesson-Seigné, liaison d'1,5 km connectée au réseau d'infrastructures cyclables de la métropole ;
- Liffré à La Bouëxière, s'inscrivant dans le cadre des travaux de sécurisation de la RD27 de La Bouëxière vers l'A84 ;
- Bourg-des-Comptes à Crevin, s'inscrivant dans le cadre de l'aménagement de la RD48 entre Bourg-des-Comptes et la RN137 (commune de Crevin).

Les intercommunalités ont inscrit ces trois projets à leur document-cadre confirmant le besoin des territoires pour ces infrastructures cyclables.

Le coût de ces projets de pistes cyclables sont estimés à :

- 275 227,20 euros HT pour les études de création des pistes cyclables entre Liffré et La Bouëxière, et entre Liffré et la route forestière de Culon ;
- 983 743,24 euros HT pour les travaux de création de la piste cyclable entre Bourg-des-Comptes et Crevin (RN137), débuté le 16 juin 2023.

Le programme fonds européen de développement régional - fonds social européen 2021 - 2027 validé par la Commission européenne le 13 septembre 2022, pour lequel la Région Bretagne est autorité de gestion, permet de soutenir des projets de mobilité dans le cadre de sa priorité 4 « soutenir la transition vers des mobilités durables », et plus précisément dans l'objectif 4.1.1. « favoriser la mobilité urbaine durable ». Une enveloppe prévisionnelle de 7 millions d'euros est ouverte sur cette période.

A la suite de l'avis favorable de la Commission régionale de programmation européenne du 24 octobre 2024, le Président du Conseil régional de Bretagne, en charge du reversement des subventions du programme fonds européen de développement régional, a décidé le 25 octobre 2024 de proposer au Département d'Ille-et-Vilaine les conventions (jointes en annexe) définissant les conditions et modalités d'octroi d'une subvention du fonds européen de développement régional :

- de 110 090,88 euros pour la réalisation des études de création des 2 pistes cyclables entre Liffré et La Bouëxière, et entre Liffré et la route forestière de Culon ;
- de 393 497,30 euros pour la réalisation de la piste cyclable entre Bourg-des-Comptes et Crevin.

Ces deux subventions, cumulées aux deux précédentes attribuées en 2024, portent le montant de financement fonds européen de développement régional attribué au Département à 730 482,58 euros.

Décide :

- d'approuver les termes des conventions, jointes en annexes n° 1 et 2, attributives de subvention du fonds européen de développement régional pour un montant de :

- **110 090,88 euros pour la réalisation des études de création des 2 pistes cyclables entre Liffré et La Bouëxière et Liffré et la route forestière de Culon ;**
- **393 497,30 euros pour la réalisation de la piste cyclable entre Bourg-des-Comptes et Crevin ;**

- d'autoriser le Président à signer les conventions de financement.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
21 janvier 2025
ID: CP20253031

Pour extrait conforme